

CYCLE DES HAUTES ÉTUDES DE LA CULTURE

Session 24-25 : « Identités, Altérités, quels enjeux pour la culture ? »

Promotion Koyo Kouoh

Synthèse du Rapport du Groupe 4

La culture face à la culture du clash

Référent : Bruno ORY-LAVOLLÉE, membre de la Cour des Comptes, manager culturel et directeur de festival.

Membres du groupe :

- **Gilles CIMENT**, Directeur adjoint, Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense (ECPAD) ;
- **Crisalyne GALLET**, Cheffe du service culture, Métropole européenne de Lille ;
- **Gwenaëlle GROUSSARD**, Conseillère théâtre et arts associés, Direction régionale des Affaires culturelles de Nouvelle Aquitaine ;
- **Pierre HARAMBURU**, Directeur régional adjoint délégué à la création et aux enseignements artistiques, Direction régionale des Affaires culturelles des Hauts de France ;
- **Louis LOGODIN**, Responsable du service soutien aux professionnels, Artcena, Centre national des arts de la rue, du cirque et du théâtre ;
- **Solveig SERRE**, Directrice de recherche, Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Synthèse et principaux points du rapport

À l'ère de l'hyperconnexion, un nouveau régime de communication s'est imposé : celui du clash. La culture du clash concourt à la fragilisation non seulement du débat démocratique — les réseaux sociaux fonctionnant comme des chambres d'écho propulsant les discours émotionnels, images et formules « choc » — mais aussi à celle, non moins préoccupante, de la liberté de création.

Si certains artistes parviennent à s'approprier les codes de la communication par le clash pour mieux maîtriser leur image, fédérer leur communauté et défendre leur vision, la limite est parfois ténue entre contestation légitime et atteinte à la liberté d'autrui, et les institutions culturelles sont souvent isolées et désarmées quand une polémique les atteint. Dans un contexte de défiance à l'égard des institutions, dont ne sont pas indemnes les institutions culturelles — particulièrement vulnérables du fait de la soumission inévitable des œuvres et des événements à l'interprétation des publics — le rapport met en garde contre les conséquences du repli sur soi. Il engage à réfléchir aux façons de repenser le rôle structurel de la culture comme espace d'harmonisation et de pacification sociale, et à une solidarité possible entre les acteurs culturels, car sans un tel effort, la culture est vouée à servir les polarisations existantes.

Le rapport propose ainsi des pistes concrètes pour développer une véritable culture de la résilience au sein des institutions. Grâce à des analyses précises et percutantes des clashs récents et médiatisés ayant concerné des acteurs culturels, il guide ses lecteurs dans leur compréhension des mécaniques conflictuelles. Les acteurs culturels pourront y trouver des clés d'action pour mieux résister à la polémique, ainsi que des suggestions sur la façon d'intégrer cette dernière dans leur stratégie pour en sortir renforcés.

Généalogie des pratiques conflictuelles et typologie des clashs

Une histoire de la culture du clash est d'abord proposée au lecteur : le clash tel qu'on le connaît s'inscrit dans une histoire longue des pratiques conflictuelles, depuis la *disputatio* médiévale jusqu'aux battles de rap (*diss tricks*). Technique orale favorisant la dialectique, apparue au XI^e siècle, la *disputatio* visait à confronter des arguments contradictoires sur une question donnée, permettant au maître de trancher par une solution doctrinale. Cette forme de débat favorisait une recherche collective de la vérité. Cette culture oratoire s'est progressivement transformée en une approche plus linguistique valorisant la victoire rhétorique au détriment de la morale.

Avec l'avènement du numérique, le clash prend des proportions inédites : chaque polémique est désormais amplifiée à une vitesse inédite, transformée en spectacle et érigée en levier d'influence ou de rentabilité. Les mêmes logiques se retrouvent dans tous les domaines concernés par les clashs : de l'artistique au politique en passant par le commercial.

Le clash devient un outil stratégique pour mobiliser une audience ou un public, selon des mécanismes clairement identifiés — activation de la « pensée clic », maniement des symboles, mobilisation des émotions négatives, clivage assumé entre identités ou

communautés, la conflictualité étant tantôt utilisée pour isoler, tantôt pour fédérer et renforcer des appartenances.

Les impacts sur les acteurs culturels

Si le rapport rappelle qu'il en va historiquement de la vocation de l'art de déranger, ou du moins questionner les susceptibilités individuelles et collectives, cette mission provocatrice ne va plus de soi à l'heure de la culture du clash. La légitimité des institutions culturelles est remise en cause. Celles-ci font l'objet d'une pression idéologique croissante et doivent lutter pour se positionner entre critique « élitiste » et critique « populaire ». La circulation instantanée des informations via les réseaux sociaux, et le risque permanent de polémique et de censure qui en découle, implique nécessairement la prise en compte des publics dans la décision de programmation, ce qui a pour effet d'amoindrir la puissance décisionnelle des acteurs institutionnels.

Ainsi, de plus en plus d'évènements culturels se voient censurés : de nombreux exemples sont analysés par le rapport, dont celui de l'annulation des concerts d'Anna von Hausswolff à Nantes en 2021 sous la pression de catholiques intégristes, ou la contestation de la programmation du film *La Belle de Gaza* à Bruxelles en 2024.

Fragilisés par cette conflictualité souvent médiatique, les acteurs culturels ont cependant des atouts pour réagir aux attaques dont ils font l'objet, mais aussi pour proposer une alternative à ce mode de fonctionnement délétère pour la cohésion sociale.

Préconisations pour l'action publique

Le rapport suggère des pistes d'action précises pour que les pouvoirs publics et les institutions culturelles puissent répondre à la montée de la culture du clash. Ces préconisations sont de deux ordres :

1. Celles qui permettent de prévenir les clashs et lutter contre quand ils adviennent, et qui sont autant d'outil à destination des acteurs culturels pour ne pas subir ces phénomènes

Consolider encore les règles de droits, anticiper des risques de clash, mettre en place des outils de médiation rapide et formation des équipes à la communication en situation de crises : autant de mesures nécessaires à un meilleur positionnement des acteurs.

Mieux faire connaître par tous les acteurs mais aussi renforcer le cadre légal et réglementaire. En France, la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP, 2016) proclame la liberté de création et de diffusion artistiques comme une liberté fondamentale, protégée par la loi contre toute entrave. Le rapport souligne l'importance d'en rappeler la portée, notamment face aux campagnes d'intimidation. Cette orientation est déjà concrétisée avec la nomination au ministère de la culture d'une haute fonctionnaire en charge de la liberté de création., et la rédaction par le service des affaires juridiques et internationales du ministère , d'un guide juridique et pratique sur la liberté de création. Par ailleurs, le rapport appelle à une coopération accrue entre États pour harmoniser les régulations et éviter que les espaces numériques ne deviennent des zones de non-droit. Il s'agirait par exemple de créer un poste de coordinateur de l'Observatoire de la liberté de création, association présidée par Agnès Tricoire, qui œuvre principalement à la protection de la liberté de création et de diffusion des œuvres artistiques. À l'échelle européenne, le Digital Services Act (DSA) adopté en 2022 marque une avancée majeure : il oblige les plateformes à agir contre les contenus illicites et à rendre leurs algorithmes plus transparents. –

Il est également nécessaire d'**outiller les institutions culturelles**. Le rapport plaide pour un appui renforcé des DRAC et des collectivités, la mise en place de dispositifs de médiation rapides et la formation des équipes à la communication en contexte conflictuel. Il s'agit par exemple de préparer les programmateurs à anticiper les polémiques et à y répondre de manière argumentée, plutôt que de céder à la pression immédiate.

2. Celles qui permettent de sortir de la culture du clash, et qui positionnent les acteurs culturels et plus largement les politiques culturelles comme des antidotes

Le rapport affirme une conviction forte : **la culture**, entendue comme l'ensemble des connaissances, croyances, productions artistiques, lois, coutumes et habitudes, se transmettant entre les générations et évoluant en permanence, **constitue une alternative durable à la culture du clash**. Elle incarne une synthèse entre la spontanéité de la création et la temporalité longue de la transmission, et représente une ressource conséquente pour inscrire les débats dans une continuité mémorielle. C'est déjà le pari de nombreux dispositifs culturels que de mettre en pratique envers et contre tout une vision de la culture garante de la transmission intergénérationnelle et de la pluralité des points de vue. Le Festival d'Avignon ou le Lieu unique à Nantes organisent ainsi des débats citoyens adossés

à leurs programmations artistiques ; des institutions se concentrent désormais sur le débat citoyen en tant que sujet culturel, comme le temps fort Democra(k)wa à Bruxelles l'incubateur Labo 148, à Roubaix, offre aux jeunes de 15 à 30 ans un espace pour pratiquer le journalisme, créer leurs propres médias et discuter de sujets sensibles liés à leur quotidien ; des dispositifs de coproduction comme Cooprog, plateforme numérique open source, permettent aux programmateurs artistiques de coopérer plutôt que de s'affronter dans une logique de concurrence.

La deuxième recommandation concerne l'éducation et la formation. Le développement de l'esprit critique doit être intégré dès le parcours scolaire et articulé avec l'éducation artistique et culturelle. Des initiatives comme « Cogito – l'esprit critique », soutenue par la Région Nouvelle-Aquitaine, montrent la voie : ce programme forme les jeunes aux biais cognitifs, au *fact checking* et à la rhétorique, en leur donnant des outils concrets pour résister à la manipulation et aux discours simplificateurs.

Enfin, le rapport insiste sur la nécessité de **promouvoir une culture de l'inclusion, de la participation et de la coopération au sein du champ culturel, à l'exemple de projets qui s'envisagent en résonnance avec leur territoire et ses habitants**. Les **spectateurs deviennent participants**, sont invités à prendre la parole et partager leurs points de vue, à confronter leurs expériences. La co-création, les comités d'usagers ou les conseils de jeunes constituent une méthode efficace, en particulier dans des espaces où la culture dite légitime incarnée par les institutions fait l'objet d'une méfiance. Ainsi est-il possible de transformer la culture en véritable laboratoire démocratique.